

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

N°2026.93

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

VU Le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-11 et R. 123-12

VU La délibération N°2026-10-CM Du Conseil Municipal du 30 mars 2026 relative à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

CONSIDERANT la candidature de Madame LOMBARD Joëlle, en qualité de représentante du « Comité d'Ensues La Redonne du Secours Populaire Français », association œuvrant pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes.

ARRETE

Article 1 Est nommé au titre de membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Joëlle LOMBARD
4, bis traverse du Vieux Jas
13820 Ensues la Redonne

Article 2 Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission devant le contrôle de légalité.

Article 3 Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres.

Fait à Ensues la Redonne, le 15/04/2026

Le maire,
Michel ILLAC



Joëlle Lombard
Reçu Notification
Mme. Joëlle LOMBARD